



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DESS

Question écrite n° 26919

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations que suscite le risque de disparition du DESS action gérontologique et ingénierie sociale (AGIS) de l'université de Provence. Il lui demande quelles suites le Gouvernement prévoit d'apporter à la nécessité de transformer en master AGIS ce diplôme qui existe depuis 1995 et auquel ont été préparés près de 400 étudiants et professionnels en formation continue.

Texte de la réponse

Le diplôme d'études supérieures spécialisées « Action gérontologique et ingénierie sociale » (DESS AGIS) de l'université de Provence existe effectivement depuis treize ans. Pour l'intégrer dans la réforme « licence-master-doctorat » (LMD), cet établissement l'a remplacé par un master qui a été expertisé par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) dans le cadre de la procédure d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux pour la rentrée 2008. Celle-ci souligne qu'il continue de répondre, dans un environnement pédagogique et professionnel favorable, à un réel besoin social qui ne pourra aller qu'en s'accroissant. Le taux d'insertion professionnelle des étudiants diplômés depuis 2003 est par ailleurs satisfaisant : 70 % et 100 % respectivement à six et douze mois après l'obtention du diplôme. Le master intitulé « action gérontologique et ingénierie sociale » a été soumis, comme l'ensemble des diplômes présentés dans le cadre de la campagne d'habilitation 2008, à l'évaluation de l'AERES. L'avis de l'AERES a été réservé. Néanmoins, au vu des réponses apportées par l'université aux critiques et recommandations de l'AERES, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé, à l'issue du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), d'habiliter ce master dans le cadre de l'offre de formation 2008-2012 de l'université de Provence, l'établissement devant s'engager, dans le cadre du prochain contrat quadriennal, à renforcer l'équipe pédagogique encadrant ce diplôme, ainsi que l'adossement à la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26919

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5814

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8605